

## REMISE À NIVEAU SSIAP 2

# CHEF D'ÉQUIPE DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



**Durée**  
21 heures  
de formation



**Lieu**  
Au centre de  
formation  
ou en Intra



**Effectifs**  
15 personnes max.



**Contact**  
0693 777 666  
[contact@ssiap.re](mailto:contact@ssiap.re)



**Accessibilité  
aux PMR**  
Les locaux sont  
garantis accessibles  
aux PMR.

100 %

Taux de réussite

95 %

Taux de satisfaction



### PUBLIC CONCERNÉ

- Chef d'équipe Sécurité Incendie dans les Établissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur n'ayant pas exercé durant 1607 h pendant les 36 derniers mois ou ayant dépassé la date limite de recyclage.
- Chef d'équipe Sécurité Incendie dans les Établissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur ayant dépassé la date limite de recyclage.

### PRÉREQUIS

- Être titulaire du SST, AFPS, ou PSE1 en cours de validité ou PSC moins de 2 ans.
- Posséder un certificat médical d'aptitude datant de moins de 3 mois conforme à l'annexe VII de l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié et être déclaré APTE.
- Être titulaire du diplôme qui vous a permis d'exercer en tant que chef d'équipe. (SSIAP 2)

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE LA FORMATION

A la fin de la certification le candidat dispose des connaissances et compétences suivantes :

- Connaître et mettre en œuvre les outils de gestion et de management d'une équipe,
  - Manipuler des SSI,
  - Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail,
  - Connaître le rôle du chef de poste central de sécurité
  - \* Manager l'équipe de sécurité
  - \* Réaliser des comptes rendus aux autorités hiérarchiques
  - \* Appliquer des consignes de sécurité
  - \* Lire et manipuler des tableaux de signalisation
  - \* Effectuer des rondes complémentaires de sécurité
  - \* Instruction des agents Niveau 1 et contrôle des connaissances
  - \* Effectuer l'entretien et les vérifications élémentaires des installations de sécurité
  - \* Gérer des incidents ascenseurs
  - \* Accompagner de la commission de sécurité incendie et d'accessibilité
- Le candidat sera évalué sur sa capacité à :
- former les employés,
  - diriger le poste de sécurité en cas de crise,
  - rendre compte au commandant des opérations de secours des sapeurs pompiers en cas d'incendie
  - gérer les opérations d'entretien des moyens de secours.

### PROGRAMME

- **Séquence 1** : Fondamentaux de la sécurité incendie
- **Séquence 2** : Mise en situation d'intervention
- **Séquence 3** : Prévention
- **Séquence 4** : Moyens de secours
- **Séquence 5** : Gestion du PC sécurité
- **Séquence 6** : Organisation d'une séance de formation
- **Séquence 7** : L'équipe de sécurité incendie

### MODALITÉ DE FORMATION ET DÉLAI D'ACCÈS

- 1 formateur par jour
- Formation théorique et pratique

*Possibilité d'intégrer une session en moins de 24 heures sous réserve de place(s) disponible(s) et de la signature de la convention de formation.*

### TARIFS

A voir sur le devis et/ou la convention

### MODALITÉ D'ÉVALUATION

Evaluation sommative

### VALIDATION

- Présence à l'ensemble des séquences programmées pour la remise à niveau.
- Délivrance d'une attestation de remise à niveau conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié (délivrée par SSIAP FORMATIONS).
- Délivrance d'un certificat de réalisation
- Délivrance d'une attestation de fin de formation

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000448223/>

